

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen

Pouvoir à David Ros

Pierre Bertiaux

Pouvoir à Mireille Delafaix

Hervé Dole (jusqu'à 20h40)

Pouvoir à Michèle Viala

Patrick Villette

Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-73 – PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN·E ASSISTANT·E SOCIAL·E DU CIG DE LA GRANDE COURONNE AU BENEFICE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant que des agents du personnel communal sont confrontés à des difficultés personnelles au regard de leur situation financière et familiale,

Considérant le plan d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail mis en œuvre par la commune d'Orsay au titre de la prévention des risques psycho-sociaux,

Considérant l'offre de service du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,

Considérant la délibération n° 2019-91 du 12 novembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un·e assistant·e social·e du CIG de la Grande Couronne au bénéfice du personnel communal pour une durée de 3 ans,

Considérant le bilan positif pour le personnel des 3 années écoulées de mise à disposition d'un·e assistant·e social·e par le CIG,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne relative à la mise à disposition d'un·e assistant·e social·e jointe en annexe de la présente délibération.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022
30 SEPT 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

